

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 1

Rubrik: Tribune libre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

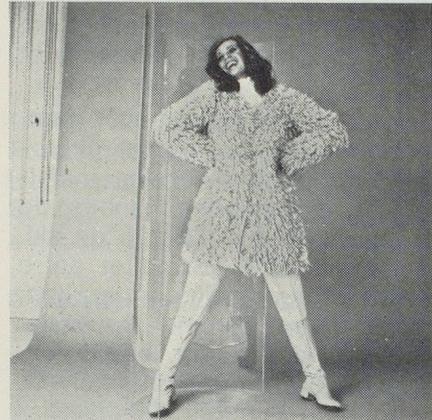
page au féminin



Dans le domaine de la Mode, il est un art à la mode : celui du tricot-crochet. Eliane Schenk, styliste, s'y adonne avec passion. Délais-
sant ses études d'interprétariat, elle s'est mise à jouer avec le crochét et les aiguilles que sa chère grand-mère, la première, il y a fort longtemps, lui avait appris à manier. Depuis toujours, fascinée par la mode, elle découpa les revues spécialisées, classa, tout en jetant des idées sur le papier, fit des voyages éclair à Paris pour assister à des collections de haute couture, se faisant ainsi un « capital-mode ». Depuis deux ans, ses modèles photographiées par le photographe suisse Rolf Lutz, ont été reproduits dans les journaux du monde entier. A New York, par exemple dans le Daily News, le « France-Soir » new yorkais tirant à plus de 3 millions d'exemplaires, Eliane est devenue la

bergère descendant de ses montagnes. La fantaisie des journalistes est infinie...

Deux laines suisses sont parmi ses préférées : Leyvolaine et Schaffhouse. Quand elle joue avec ses pelotes, c'est un peu comme à la balle. Elle mêle les fils, leur fait prendre forme, tout en étant saisie d'un joyeux enthousiasme dans la création qui naît de ses doigts, par exemple ces maillots de bain si originaux, lancés en 1968. Convaincue par la nécessité de diffuser plus encore le tricot-crochet, elle vient d'ouvrir à Crans-sur-Sierre « La Tricoterie », sa pre-



Manteau des neiges entièrement tricoté en Leyvolaine beige chiné, création Eliane Schenk, photo R. Lutz.



Robe du soir au crochet, en Leyvolaine, création Eliane Schenk, photo R. Lutz.

mière boutique et comme dit la chanson « elle tricote, tricote »... comme, jadis, assise au rouet, filait la reine Berthe.

tribune libre

Paris, le 8 décembre 1968

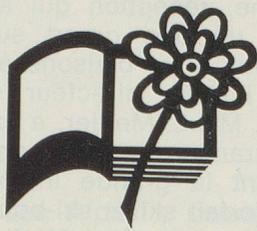
Madame la Rédactrice,
Les journalistes soussignés, mis en cause comme tels et comme membres du Groupe d'Etudes Helvétiques de Paris dans votre numéro de novembre 1968, vous seraient obligés de publier ce qui suit, confor-

mément au droit de réponse en usage dans la presse.

1. Précédé d'un commentaire approuveur, vous publiez un passage de l'allocution prononcée par M. Robert Vaucher lors de la première séance de la Fédération des sociétés suisses de Paris. Il est inexact d'affirmer qu'à la suite du congrès de l'Union des Suisses de France à Lyon, le GEHP « fit publier » des articles relatifs à ce congrès. Si plusieurs journalistes sont membres du GEHP,

aucun n'est à son ordre. Les articles paraissant sous leur signature n'engagent qu'eux-mêmes et le journal qui les publie. M. Vaucher écrit souvent des articles sur les congrès auxquels il assiste au double titre de journaliste et de congressiste. Nul ne pense qu'il les écrits sur l'ordre de quiconque.

2. Contrairement à l'affirmation de M. Paul Gruaz dans sa « Mise au point » reproduite également par votre revue, les



lignes que les journalistes appartenant au GEHP ont publiées dans la presse suisse sur le congrès de Lyon, ne comportaient aucune attaque personnelle contre M. Vaucher, ni contre tout autre membre de ce congrès. A moins de considérer comme « attaque personnelle » le fait de déplorer telle ou telle attitude publique, privilège qui reste jusqu'à nouvel ordre, celui d'une presse libre dans un régime démocratique. Vos lecteurs, au surplus, n'auraient eu aucune peine à se convaincre de la correction de ces articles, si, au lieu de vous borner à leur en livrer les titres, vous aviez eu la meilleure idée de les reproduire.

3. M. Gruaz s'étonne que les articles de presse relatifs au congrès de Lyon, dont certains évoquaient la possibilité d'un retrait du GEHP de l'Union des Suisses de France, aient été publiés avant que la décision de ce retrait ne lui ait été notifiée. Voilà qui montre à l'évidence qu'il ne faut pas confondre le travail des journalistes avec celui du comité directeur du GEHP.

4. Avec insistance, MM. Vaucher et Gruaz affirment que l'élection des délégués s'est déroulée démocratiquement et

réguilièrement à Lyon. Personne ne le nie. Les motifs du retrait du GEHP de l'Union des Suisses de France, exposés dans la déclaration du 19 juin, ne concernent pas les conditions de cette élection, mais sa signification.

5. La déclaration du 19 juin du GEHP contient un appel au civisme. M. Gruaz y a vu un « appel à la scission ». Cette interprétation, où il est question de « civisme étroit » et de « piège », ne repose sur aucun fait réel. Elle ne peut relever, par conséquent et dans la moindre hypothèse, que d'une intention polémique.

6. M. Vaucher s'en prend au GEHP qu'il accuse de manquer de patriotisme du fait de l'absence de ses membres à la fête nationale de Jouy-en-Josas, le 30 juin 1968. Nous voudrions faire remarquer que cette fête n'est pas un rassemblement de sociétés. C'est une fête populaire qui s'adresse à tous les citoyens séparément. Aucun de ceux-ci n'a à se justifier devant qui que ce soit d'y participer ou de n'y pas participer. Le patriotisme consiste d'abord à respecter la liberté qui fonde la Suisse. Quiconque y manque perd le droit de donner des leçons. L'esprit d'inquisition est incompatible avec l'esprit dé-

mocratique. Passe encore si, en l'occurrence, l'imputation reposait sur des faits réels. Ce n'est pas le cas. Plusieurs membres du GEHP se trouvaient à Jouy-en-Josas, dont un membre de son comité directeur. Quant aux journalistes, M. Vaucher qui en est un, ne peut ignorer que le dimanche 30 juin 1968 était le jour du second tour des élections législatives françaises, motif suffisant, semble-t-il, pour expliquer leur absence lors de la célébration de la Fête nationale.

En vous remerciant, nous vous prions, Madame la Rédactrice, de croire à notre considération distinguée,

Signé :
Bernard Bellwald
Paul Keller
Claude Torracinta
Louis-Albert Zbinden

« Le Messager Suisse de France » ayant rempli sa mission d'information et publié la lettre ci-dessus, conformément au droit de réponse en usage dans la presse, considère l'incident clos.

Son souhait pour l'année 1969 est que l'union de TOUS les Suisses de France redevienne une réalité, afin d'œuvrer utilement pour la Cinquième Suisse.

le billet du messager

L'ère des sigles et des numéros

Lettre nouveau style

3000, le 18-12-68

Chère matricule 127 22 346,
Au cours de mes vacances, qui commencent le 22-12-68, j'avais formé le projet de vous aller voir à 2000. Je prenais le train à 3001 à 1205 pour atteindre 2000 à 1242, avec deux brefs arrêts à 3232 et à 3210. Nous

serions repartis par le 2226, à 1428, après avoir déjeuné au Buffet CFF de 2000, pour atteindre 2105 à 1501. Nous serions alors montés à cette belle ferme que vous connaissez bien et où, en montrant patte blanche, on vous sert de la bleue.

Hélas ! l'homme propose, et le DMF dispose. Tout à mon agréable perspective, je reçois à l'instant, par son intermédiaire, un OM de l'EMICA, qui m'enjoint de gagner, ce 22-12-68, ... (secret militaire) et de m'y présenter à 1000, dans cette tenue d'ordonnance qui n'a rien d'a-greste et qui ne vous plaît guère. Ce sera, pour quelques jours, le programme habituelle-

ment monotone, ainsi jalonné : 0530 - 0600 - 0730 - 1200 - 1330 - 1700 - 1815 - 2200, etc. Un jour, certainement le programme commencera à 0315, afin d'être prêt à 0500, l'heure de toutes les grandes attaques de l'histoire. Heureusement qu'il y aura les copains, et quelques bons 007 pour les heures de loisir. Ne me gardez donc point rancune, chère 127 22 346. A bientôt à 2000.

Votre AVS/AI 672 15 829
P.S. - Ne manquez pas de présenter mes hommages à votre 193 00 825, que je n'ai pas eu le plaisir de revoir depuis le 1-1-69 à 0000, quand sonnaient les 12.
p.c.c. : CPS